

# *ACTO Moustiques - Moustiques Tigres*

## Fiche de données de sécurité

Selon la directive REACH 1907/2006/CE, Art 31 publié le 30/01/06 (journal officiel L396)

### 1. IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE #

#### 1.1 Identification du produit

Nom commercial : *ACTO MOUSTIQUES - MOUSTIQUES TIGRES*

#### 1.2 Usage :

Liquide insecticide de contact, prêt à l'emploi pour lutter contre les scolopendres, fourmis, ravets, cafards, araignées...(TP18).

Type d'utilisateurs : grand public

#### 1.3 Identification du fournisseur

Société : SOJAM  
2 Mail des Cerclades - CS 20807 Cergy  
95015 - Cergy Pontoise Cedex  
Tél : 01 34 02 46 60 / Fax : 01 30 37 15 90  
Email : contact@sojam.fr

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone : 01 40 05 48 48  
Autre numéro : 01 45 42 59 59 INRS  
Site Internet : www.centres-antipoison.net  
e-mail rédacteur de la FDS : s.laboratoire@la-cgi.com

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS #

#### 2.1 Classification du mélange :

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1 (toxicité aiguë 1, H400).

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 1 (toxicité chronique 1, H410).

#### 2.2 Eléments d'étiquetage :

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.



GHS09

Mention d'avertissement : **ATTENTION**

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P270 Ne pas manger, ne pas boire ou fumer pendant l'utilisation.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P273 Eviter le rejet dans l'environnement.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Eliminer le contenu/récipient dans une déchetterie.

Ne pas jeter dans la poubelle ménagère.

**2.3 Autres dangers :** Pas de données.

### 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS #

#### 3.2 Mélanges :

Substance	% (m/m)	Règlement (CE) 1272/2008
Acétamipride N° CAS : 160430-64-8	0.2 % (2 g/l)	SGH07 H302 H412
D-tétraméthrine N° CAS : 1166-46-7	0.1% (1 g/l)	SGH09 H400 H410
Pipéronyl Butoxyde N° CAS : 51-03-6	0.4 % (4 g/l)	SGH09 H400 H410

### 4. PREMIERS SECOURS #

#### 4.1 Description des premiers secours :

**Informations générales :** En cas de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

##### Après contact avec la peau :

Retirer les vêtements souillés, laver les parties contaminées à l'eau et au savon. En cas de rougeur ou d'irritation, consulter un médecin.

##### Après contact avec les yeux :

Enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement et abondamment à l'eau ou avec une solution oculaire pendant 10 minutes en maintenant les paupières écartées. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

##### Après ingestion:

Ne rien faire absorber par la bouche. En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin

Garder au repos. Ne pas faire vomir. Appeler d'urgence un médecin. Lui montrer l'étiquette et la fiche de données de sécurité.

##### Après inhalation:

Eloigner le sujet de l'atmosphère polluée, en cas de difficulté respiratoire appeler un médecin.

Numéro d'appel des secours médicalisés : 15 ou 18

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Voir 4.1.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

D'une manière générale, en cas de doute ou si les symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE #

#### 5.1 Moyens d'extinction :

Utiliser des extincteurs à poudre, mousse, eau pulvérisée, CO2.

**Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** fort courant d'eau.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant du mélange :

Empêcher l'écoulement des eaux d'extinction dans les égouts, eaux pluviales, milieu naturel.

**Risques spécifiques liés à la préparation, à la combustion des produits, gaz émis :**  
Risques de gaz toxiques dans les fumées (monoxyde et dioxyde de carbone et d'azote...)

### **5.3 Conseils aux pompiers :**

**Équipement de protection contre le feu :** Les sauveteurs doivent porter des appareils de protection respiratoire autonomes et des vêtements de protection. Refroidir à l'eau les récipients exposés au rayonnement. Eloigner les emballages exposés si cela ne présente aucun danger.

## **6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL #**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :**

A cause des solvants organiques contenus dans le mélange, éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Eviter d'inhaler les vapeurs. Si les quantités répandues sont importantes, évacuer le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs entraînés munis d'équipements de protection (bottes, gants, lunettes, vêtement..).

#### **Pour les secouristes**

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés.

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :**

Ne pas laver à grande eau (risque de pollution de la nappe). Eviter toute contamination des égouts, des eaux de surface, du sol...

### **6.3 Méthode et matériel de confinement et de nettoyage :**

Utiliser une matière absorbante. Contenir le liquide avec du sable, sciure de bois, du vermiculite, absorbants universels ou pour les acides. Ramasser soigneusement le produit et placer dans des fûts fermés et étiquetés en vue de l'élimination des déchets selon les réglementations en vigueur.

Nettoyer le sol à l'aide d'une solution aqueuse additionnée de détergent.

Récupérer les eaux de lavage dans un récipient adapté.

### **6.4 Références à d'autres sections :**

Se référer à la section 7 pour la manipulation, à la section 8 pour l'équipement de protection approprié et à la section 13 pour le traitement des déchets.

## **7. MANIPULATION ET STOCKAGE #**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :**

- Eviter le contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas respirer les vapeurs.
- Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
- Se laver les mains après chaque utilisation.
- Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant l'utilisation.

### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris certaines incompatibilités:**

Les locaux de stockage doivent être en conformité avec la législation en vigueur y compris les circuits électriques.

- Conserver hors de portée des enfants.
- Conserver le produit dans son emballage d'origine
- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :** Biocide TP18.

**8. PROCEDURE DE CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE #****8.1 Paramètres de contrôle :**

Le produit ne contient aucune quantité pertinente de substances ayant des valeurs critiques qui doivent être contrôlées sur le lieu de travail.

**8.2 Contrôle de l'exposition :**

**Protection des mains :** Non nécessaire dans le cadre d'une utilisation normale. En cas d'utilisation intensive, port recommandé de gants (norme EN 374-1)

**Protection des yeux :** Pas de protection nécessaire dans le cadre d'une utilisation normale. Eviter le contact avec les yeux

**Protection de la peau :** éviter le contact avec la peau, port conseillé de vêtements de protection.

**Inhalation :** Pas de protection nécessaire dans le cadre d'une utilisation normale. Ne pas respirer les vapeurs.

**9 – PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES #****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :**

**Etat physique :** Liquide limpide

**Couleur :** incolore

**Densité :** d = 1 à 20° C

**pH :** 7

**Point d'ébullition :** > 100°C

**Solubilité :** soluble dans l'eau.

**9.2 Autres informations :** Non disponible.

**10 – STABILITE DU PRODUIT ET REACTIVITE #**

**10.1 Réactivité :** N/A

**10.2 Stabilité chimique :** Stable dans les conditions normales de manipulation et de stockage.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses :** N/A

**10.4 Conditions à éviter :** N/A

**10.5 Matières incompatibles :** N/A

**10.6 Produits de décomposition dangereux :** N/A

La décomposition thermique peut libérer des gaz dangereux (monoxyde et dioxyde de carbone et d'azote...).

**11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES #****11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

**Mélange :** Information non disponible.

***Acétamipride :***

Toxicité orale sur rats : 417 mg/kg (male) ; 314 mg/kg (femelle)

Dermique sur rats : > 2000 mg/kg

Inhalation sur rats > 1.15 mg/l/4h

Corrosion / irritation cutanée : Négatif (lapin)

Dommages / irritation oculaire : Négatif (lapin)

Sensibilisation cutanée : Négatif (cobaye)

***D-tétraméthrine :***

Toxicité orale sur rats : > 5000 mg/kg  
Toxicité cutanée sur rats : > 5000 mg/kg  
Toxicité inhalatoire sur rats : >1.18 mg/L/4h.  
Non sensibilisant (lapin)

**12 – INFORMATIONS ECOLOGIQUES #**

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
Eviter tout rejet et toute contamination des eaux naturelles.

**12.1 Ecotoxicité**

**Mélange :** Information non disponible.

***Acétamipride :***

Poisson : CL 50 sur poisson : > 119.3 mg/l (Lepomis macrochirus) (96h)  
> 100 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (96h)  
Daphnia magna : CE50 : 49.8 mg/l (48h)  
Algues : CER50 > 98.3 mg/l (72h)  
Toxicité aigüe abeille : DL 50 ingestion : 8.85 µg/l ; DL50 cutané : 9.26 µg/l

***D-tétraméthrine :***

Poissons : CL50 : 10 µg/l (96h)  
Daphnia magna : CE50 : 0.073 mg/l (48h)  
Algues : CER50 = 2.3 mg/l (72h)  
Toxicité pour les abeilles.

***Pipéronyl Butoxyde :***

Poissons : CL50 : 3.94 mg/l (96h) - Espèce : Cyprinodon variegatus  
Daphnia magna : CE50 : 0.51 mg/l (48h)  
Algues : CER50 = 2.09 mg/l (72h) - Espèce : Scenedesmus capricornutum

**12.2 Persistance et dégradabilité :** N/A

**12.3 Potentiel de bioaccumulation :** N/A

**12.4 Mobilité dans le sol :** N/A

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB :** N/A

**12.6 Autres effets néfastes :** Non disponible.

**13 – INFORMATIONS SUR LES POSSIBILITES D'ELIMINATION DES DECHETS #****13.1 Méthode de traitement des déchets :****Déchets :**

Eliminer les produits non utilisés et les emballages vides conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par exemple par apport en déchetterie.  
Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

**14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT #****14.1 Transport terrestre :**

- Désignation officielle de transport : Matière dangereuse du point de vue de l'environnement ; liquide, NSA (d-tétraméthrine, pipéronyl butoxyde)  
- No ONU : 3082  
- ADR Classe : Etiquette danger : 9

- Groupe d'emballage ADR/RID : III
- N° identification du danger : 90
- Code tunnel : E
- Dangereux pour l'environnement : OUI (d-tétraméthrine, pipéronyl butoxyde)

#### **14.2 Transport par mer :**

- Désignation officielle de transport : Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, NSA (d-tétraméthrine, pipéronyl butoxyde)
- Code IMO-IMDG : Classe : 9
- Groupe d'emballage IMO : III
- Polluant marin : OUI (d-tétraméthrine, pipéronyl butoxyde)

### **15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES #**

#### **15.1 Réglementation/législation particulières à la substance en matière de sécurité, de santé et d'environnement :**

**Dispositions particulières :** Aucune donnée n'est disponible.

**Etiquetage des biocides** (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE) :

<i>Nom</i>	<i>CAS</i>	<i>Teneur en g/l</i>	<i>TP</i>
Acétamipride	160430-64-8	2	TP 18
D-tétraméthrine	1166-46-7	1	TP 18
Pipéronyl Butoxyde	51-03-6	4	TP 18

#### **15.2 Evaluation de la sécurité chimique :**

Le fournisseur de cette fiche de sécurité n'a pas effectué d'évaluation de la sécurité chimique

### **16 – AUTRES INFORMATIONS #**

**Fiche de sécurité au format REACH 453/2010, les paragraphes modifiés sont signalés par le signe #.**

**Références bibliographiques :** FDS des principaux constituants.

#### **Phrases H mentionnées au point 3 :**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Cette fiche complète la notice d'utilisation mais ne la remplace pas.

Toutes les indications contenues dans ce document sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, en accord avec la législation européenne et sont données de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures nécessaires afin de respecter la législation locale et nationale.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.